

Allemagne, décembre 1918. Les premières heures de l'occupation

Gilles Krugler



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/6612>

ISBN : 978-2-8218-0520-0

ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 15 mars 2009

Pagination : 76-81

ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Gilles Krugler, « Allemagne, décembre 1918. Les premières heures de l'occupation », *Revue historique des armées* [En ligne], 254 | 2009, mis en ligne le 06 février 2009, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/6612>

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

© Revue historique des armées

Allemagne, décembre 1918. Les premières heures de l'occupation

Gilles Krugler

« L'honneur tient souvent à l'heure que marque la pendule... »¹

- 1 Marchant à la suite des armées allemandes qui rentrent chez elles, les troupes françaises entraînant avec elles les armées alliées franchissent, le 1^{er} décembre 1918, la frontière allemande. En vertu de la convention d'armistice signée le 11 novembre, les alliés doivent prendre le contrôle d'un certain nombre de têtes de pont en Allemagne même. L'occupation des pays rhénans, qui va durer, plus de 10 ans, va marquer profondément les esprits aussi bien du côté allié que du côté des populations allemandes. Celles-ci, qui n'ont pas connu – physiquement – la guerre, voient la survenue de l'administration alliée comme une autorité supplémentaire qui n'entend que modifier, durablement et contre son gré, ses habitudes. Dès lors, les questions les plus pragmatiques, celles qui encadrent la vie quotidienne des populations prennent alors une signification toute particulière. Chaque initiative, chaque action des troupes d'occupation est vécue comme un nouveau traumatisme par les populations occupées, comme le démontre de manière particulièrement explicite l'exemple du changement de l'heure officielle imposé à l'ensemble des territoires rhénans.

Le balancement du pendule...

- 2 Au tournant du XIX^e siècle, l'adoption d'une heure légale dans chaque pays européen fait l'objet de vastes débats aussi bien en Grande-Bretagne, en Allemagne qu'en France. Cette question marque, par là même, la fin d'un certain processus d'intégration identitaire des nations européennes. Liée à la fois au développement des liaisons ferroviaires et à la montée du sentiment national, l'apparition de repères temporels communs est avant tout un acte politique.
- 3 Premier pays à se doter d'une heure légale en 1880, la Grande-Bretagne choisit comme ligne de référence temporelle, le méridien de Greenwich. À partir de 1884 et de la

conférence des Méridiens tenue à Washington, le *Greenwich Mean Time*² doit servir de référencement à l'établissement de 24 fuseaux horaires. Ce temps GMT³ correspond alors pratiquement au fuseau horaire des pays de l'Europe occidentale (*West Europe Time* ; WET). L'heure officielle britannique connaît un premier bouleversement lorsque, le 21 mai 1916, les autorités inaugurent le *British Summer Time* (BST) qui correspond à une avance de deux heures sur l'heure GMT afin de réaliser des économies⁴.

- 4 En Allemagne, comme en Grande-Bretagne, la généralisation des compagnies de chemins de fer oblige les autorités impériales allemandes à abandonner les heures « locales » des différents États allemands plus ou moins réglées sur l'observatoire de Berlin⁵. Le 1^{er} avril 1893, un décret impérial crée le fuseau du *Mittlere Europaische Zeit* (MEZ)⁶ qui est adopté dans tout l'Empire allemand ainsi que dans l'Empire austro-hongrois. Le fuseau MEZ est alors décalé d'une heure par rapport au fuseau de l'Europe occidentale. Alors que le pays est soumis à un violent embargo de la part des alliés, les autorités allemandes instaurent également une heure d'été (*Sommerzeit*) entre le 30 avril et le 1^{er} octobre 1916 afin de faire des économies de charbon et d'électricité.
- 5 Seul pays, avec le Brésil, à avoir refusé de prendre comme ligne de référencement le méridien de Greenwich, la France continue jusqu'au 9 mars 1911 à fonctionner sur le temps dit « *de Paris* »⁷. À cette date, sous la pression internationale, les parlementaires français finissent par adopter le temps de Greenwich comme référence sans toutefois qu'elle n'apparaisse explicitement dans la loi⁸. À partir de cette période, la France rejoint donc l'Angleterre dans le fuseau de l'Europe occidentale. Comme en Allemagne et en Grande-Bretagne, les nécessités de l'économie de guerre font apparaître, au cours du printemps 1916, le système d'une « *heure d'été* » en avance d'une heure par rapport à l'heure GMT. Défendue par le député André Honnorat, la loi instaurant l'« *heure d'été* » est finalement votée le 19 mars 1917 par 291 voix contre 177, non sans que son instigateur ait reçu plusieurs lettres d'insultes et des menaces de mort pour avoir voulu changer l'ordre établi.
- 6 Ainsi la guerre voit l'affrontement de deux « blocs » horaires ; les pays germanophones du MEZ affrontant les nations « occidentales » du WET. Symptomatique de ce nouveau front, la quasi-totalité de la Belgique occupée et le Nord de la France passent ainsi, dès 1914, sous la coupe du fuseau horaire de l'Europe centrale. Cependant, à partir du 1^{er} décembre 1918, l'avancée progressive des troupes alliées dans l'Allemagne vaincue va concrétiser la victoire de « l'heure occidentale ».

Le pendule de Foch ?

- 7 Conformément au paragraphe V du chapitre A de la convention d'armistice signée entre les puissances alliées et associées et les autorités allemandes, les troupes alliées doivent contrôler un certain nombre de zones sur la rive droite du Rhin. Pour les pays vainqueurs, il s'agit à la fois de marquer concrètement la défaite de l'Allemagne, de garantir la démobilisation de son armée tout en se prémunissant contre de possibles tentatives de reprise des hostilités par l'Allemagne. Le 15 novembre 1918, le maréchal Foch fixe les règles qui doivent régir le futur régime d'occupation. Celles-ci sont alors élaborées en fonction des accords issus de la convention de La Haye de 1907⁹. À l'administration locale du temps de paix se superpose l'autorité des troupes occupantes qui doivent assurer les missions de police (circulation, censure, contrôle et maintien de l'ordre, etc.) au sein de circonscriptions territoriales définies par les armées d'occupation.

- 8 Dès le 16 novembre, Foch désigne quatre zones d'occupation en Rhénanie. Parmi les poilus, la déception est grande. Pour compenser la désillusion qu'engendre leur maintien sous les armes, le maréchal Pétain s'engage à appeler les troupes françaises « (...) à l'honneur de stationner sur le sol libéré de l'Alsace-Lorraine ou d'occuper les pays ennemis de la rive gauche du Rhin »¹⁰. Aux côtés des 8^e et 10^e armées françaises, des généraux Gérard et Mangin, opèrent la 2^e armée britannique du *general* Plumer et la 3^e armée américaine du *general* Liggett, respectivement dans les zones de Cologne et de Coblenche, tandis que l'armée belge doit atteindre Aix-la-Chapelle et Crefeld et que les deux armées françaises doivent se porter sur Landau et Mayence. En prévision de l'entrée de ses hommes dans le Palatinat, le général Gérard écrit dans son ordre du jour du 28 novembre : « *Soldat ! La victoire a couronné votre héroïsme. (...) Vainqueur vous forcerez l'estime et le respect de ce pays comme vous avez forcé l'admiration de l'Univers. (...) À la rage dévastatrice du barbare, vous opposerez la ferme et sage équité de notre race libératrice ; à un peuple courbé sous une tyrannie centenaire, vous montrerez ce que peut et ce que veut une nation libre, consciente de sa puissance et de sa loyauté. (...) Vous serez pour le monde, autant par votre esprit de discipline et par votre vaillance l'exemple et la leçon.* »¹¹
- 9 Au début du mois de décembre, l'opinion publique française est encore abasourdie par l'annonce de l'Armistice du 11 novembre. Tout à la joie et surtout à la fierté de la Victoire, après quatre années d'une lutte acharnée et cruelle, elle ne voit dans la marche en avant des forces alliées en Allemagne que la concrétisation légitime de son succès. Le Poilu est alors le sans-culotte de la liberté moderne. Préparant l'entrée des troupes, le commandement français entend clairement jouer la carte d'un rapprochement culturel et administratif entre ses territoires rhénans et les régions de l'Est de la France. Les armées de la République n'ont-elles pas déjà « libérés » ces mêmes territoires entre 1792 et 1814 ?
- 10 Dès lors, les autorités militaires françaises, selon les directives de Clemenceau et de Foch, s'efforcent de faire redémarrer l'économie du pays et de s'assurer de la collaboration de l'administration allemande tout en cherchant à se concilier les populations rhénanes qu'elles espèrent convaincre et persuader que l'avenir se trouve plutôt sur la rive gauche du Rhin.

Remettre les pendules à l'heure ?

- 11 Entre le 1^{er} et le 17 décembre commence la première phase du déploiement progressif des soldats alliés. Vingt et une divisions françaises doivent occuper la zone délimitée par le triangle Landau-Gerstheim-Königstein. Des divisions complémentaires sont en outre placées en réserve dans la région de Neunkirchen (3 divisions) et surtout en Lorraine et en Belgique (30 divisions). À terme, la zone française doit couvrir près de 75 % de la superficie totale d'occupation.
- 12 Avant même l'arrivée des premières troupes françaises, les autorités allemandes font paraître des instructions sur la conduite à tenir avec les futurs occupants. Le maire de Kaiserlautern écrit ainsi dans les premiers jours de décembre 1918 : « *La règle est la suivante : se comporter avec une politesse froide et sobre si une rencontre est inévitable (...). Point de zèle.* »¹² Dans l'expectative quant à leur avenir immédiat, la majorité des fonctionnaires allemands continuent à assurer leur service aussi bien dans le cadre du fonctionnement normal de la région qu'au bénéfice des autorités occupantes. C'est le cas notamment des transports ferroviaires nécessaires au rapatriement des prisonniers de guerre, à

l'acheminement des troupes d'occupation, mais aussi aux exportations de charbon de la Ruhr.

- 13 L'une des premières actions du commandement britannique est d'harmoniser les horloges des principales gares situées entre la frontière allemande et la ville de Cologne où doit résider le quartier général des forces britanniques d'occupation. Les autorités anglaises reculent donc d'une heure les horloges publiques précédemment réglées sur le fuseau allemand de la MEZ et les font ainsi correspondre à l'heure WET. Ce geste d'apparence anodin est repris à partir de la deuxième semaine de décembre par les autorités françaises et américaines comme le laisse entendre le document reproduit. Celui-ci, en date du 10 décembre 1918, est adressé par l'état-major du maréchal Foch au Grand Quartier général allié (codé « Bacon ») à la mission militaire française auprès de l'*American Expeditionary Force* (codé « Chaumont »). À partir de la mi-décembre, l'Allemagne est *de facto* coupée en deux. D'un côté, les régions de Mayence, Coblenz, Cologne, Mannheim et Wiesbaden sous responsabilités alliées sont entrées quasiment *manu militari* dans le fuseau de l'Europe occidentale, abandonnent le système du *Sommerzeit* alors que le reste de l'Allemagne continue, elle, à dépendre des horaires définis par le MEZ et à appliquer, au moins pour un temps, les mesures d'économie prescrites dans le cadre du *Sommerzeit*.
- 14 Dans la zone française, la question des pendules est alors perçue par la population rhénane et encore plus par ses notables comme un des nombreux signes accompagnant la mise en scène de la supériorité française. À côté des défilés militaires, de couleurs tricolores omniprésentes, et des règlements français, c'est-à-dire d'une symbolique politique très forte, tout est entrepris pour occulter toute germanophilie. Face à l'interdiction qui leur est faite de revendiquer plus en avant leur appartenance à la nation allemande, les populations occupées vont petit à petit se réfugier dans un folklorisme et un régionalisme exacerbé qui sont autant de stratégies périphériques d'évitement et d'affirmation de leurs origines germaniques¹³.
- 15 Le 11 décembre, lors de l'entrée des troupes françaises dans Mayence, Mangin proclame : « La 10^e armée entre à Mayence au moment où ce qu'on avait pu prendre un jour pour la nation allemande paraît se désagréger sous les coups portés à l'Empire, désormais mal venu à vouloir grouper leurs intérêts germaniques. (...) Nous venons en pays rhénans, appelés par la nature et par l'Histoire : que chacun de nous se dise bien ces choses pour le plus grand bien des provinces rhénanes et pour le plus grand bien de la patrie sauvée. »¹⁴ Dans les semaines qui suivent, le général Gérard fait éditer dans le Palatinat, un bulletin administratif de coordination des administrations civiles allemandes et françaises avec l'armée d'occupation. Au début du mois de janvier, le général Fayolle organise une série de concerts publics et une exposition sur les traces laissées par la Révolution française et l'Empire napoléonien dans la région. De même, les noms des rues de villes du Palatinat sont doublés d'une traduction en français, alors qu'au cours du mois de mars, le général Mangin fait relever de ses fonctions le maire de Mayence opposé à l'établissement de cours de français dans les écoles de la ville¹⁵.

Le temps d'une certaine revanche ou le retour du pendule...

- 16 Jusqu'à l'évacuation complète des troupes françaises de la rive droite du Rhin, le 30 juin 1930, les horloges des régions encore occupées continuent à être réglées sur l'heure occidentale. Le retour progressif des régions rhénanes à l'Allemagne s'accompagne logiquement d'un retour à l'heure du MEZ. Les années 1930 marquent donc le retour à situation de *statu quo ante*, tout du moins concernant le problème des heures légales entre la France et l'Allemagne¹⁶. Cet état de fait va perdurer jusqu'à la défaite française du printemps 1940. La victoire allemande a pour conséquence quasi immédiate une mise à l'heure allemande des pendules françaises alignées désormais sur le fuseau MEZ. En zone occupée, les horloges sont mises continuellement à l'heure d'été allemande comme dans le reste de l'Allemagne (soit GMT+2), alors que la « zone libre » continue à alterner heure d'hiver à GMT+1 et heure d'été à GMT+2. De fait, à partir du 23 mars 1943, les autorités allemandes, qui occupent désormais la totalité du territoire métropolitain, cherchent à harmoniser les horaires en généralisant le système de l'heure d'été à l'ensemble du territoire français, en fonction cependant des rythmes du *Sommerzeit* allemand.
- 17 Le 14 août 1945, jour de la capitulation sans conditions du Japon, le Gouvernement provisoire de la République française régularise cet état de fait en adoptant GMT+1 comme heure légale, mais en supprimant toutefois le principe de l'heure d'été alors considérée comme étant « l'heure de Berlin »¹⁷. Il faudra attendre 1976 et la première crise pétrolière pour que le président Giscard d'Estaing rétablisse, en France, le concept de l'heure d'été (GMT+2) afin de réduire la consommation énergétique du pays.

Heures et malheurs de l'histoire

- 18 Aussi infimes qu'elles soient, les problématiques soulevées par les débats suscités par l'adoption de l'heure du vainqueur nous éclairent sur ce que Bruno Cabanes appelle, en reprenant un concept de John Horne : « *L'impossible démobilisation culturelle de l'immédiat après-guerre.* »¹⁸ Nés des impératifs économiques et industriels nécessités par la conduite d'une guerre totale, *Summer Time*, *Sommerzeit* et « heure d'été » constituent une identité nationale. Victimes des conséquences culturelles des luttes armées, les populations occupées n'ont alors souvent d'autres choix que de se construire, par elles-mêmes, une conscience propre¹⁹ autour de symboles à la fois habituels et pratiques.

NOTES

1. APOLLINAIRE (Guillaume), « Lundi Rue Christine », *Calligrammes*, 1918.
2. Appelé également temps « Zoulou » dans les armées occidentales.

3. Maintenant remplacé par la norme *Coordinated Universal Time* (UTC).
4. À noter que cette idée a été évoquée une première fois par Benjamin Franklin dans le numéro du *Journal de Paris* du 26 avril 1784. Entre 1923 et 1938, le BST est remplacé par le *Summer Time Act* (STA) qui vise à régulariser les dates de début et de fin de la période « d'été ». En 1939 et jusqu'en 1946, les *Defence Regulations* instaurent un système de doublement de l'heure d'été.
5. Au cours de la guerre de 1870-1871, cette absence d'harmonisation n'a pas facilité la coordination des différents états-majors allemands.
6. Appelée Heure d'Europe centrale (HEC) ou encore *Central Europe Time* (CET).
7. En vertu de la loi du 13 mars 1891, c'est l'heure « de Paris » qui est l'unique heure légale en France métropolitaine.
8. Pour ne pas froisser l'orgueil national, il est uniquement fait mention de l'heure de Paris auquel on a toutefois soustrait 9 minutes et 20 secondes afin de la faire correspondre à l'heure GMT et donc au fuseau WET.
9. PAOLI (F.-A.), *L'armée française de 1919 à 1939*, SHAT, t.2, *La phase de fermeté*, 1971, p. 20. Il s'agit précisément de l'article 47 qui prescrit qu'« un territoire est considéré comme occupé lorsqu'il se trouve placé de fait sous l'autorité de l'armée ennemie. L'occupation ne s'étend qu'aux territoires où cette autorité est établie et en mesure de s'exercer ».
10. PAOLI (F.-A.), *L'armée française de 1919 à 1939*, SHAT, t.1, *La Reconversion*, 1970, p. 28.
11. SHD/DITEEX, 1 K 96, *Proclamation du général Gérard, commandant l'armée d'occupation du Palatinat à Landau*, QGA, le 28 novembre 1918.
12. SHERER (K.), « Kaiserlautern, Burger, Besatzer und Separatisten (1918-1924) », Kreutz (W.) et Sherer (K.), *Die Pfalz unter französischer Besetzung (1918/1919-1930)*, Institut für Pfälzische Geschichte und Volkskunde, Kaiserslautern, 1999, p. 351.
13. Voir KIENITZ (S.), « L'occupation française et la construction culturelle des différences nationales dans le Palatinat de 1918 à 1930 », *Histoire et Société*, n° 17, *Alternatives économiques*, octobre 2005, p. 32-43.
14. PAOLI (F.-A.), *L'armée française*, *op.cit.*, p. 21.
15. *Ibidem*, p. 23-24.
16. Si l'on excepte, bien entendu, le cas de l'Alsace-Lorraine qui, redevenue française, adopte, l'heure occidentale.
17. Un temps évoqué par les autorités françaises de la Libération, le retour à l'heure de l'entre-deux-guerres, c'est-à-dire au fuseau occidental, est finalement abandonné par toute l'Europe continentale, étant passée au fuseau MEZ.
18. CABANES (B.), *La Victoire endeuillée*, 2004, p. 276.
19. KIENITZ (S.), « L'occupation française et la construction... », *op.cit.*, p. 43.

AUTEUR

GILLES KRUGLER

Chargé de recherche au département de l'armée de Terre du Service historique de la Défense